

43. Les États membres de l'OTAN sont le Canada, la Grande-Bretagne, les États-Unis d'Amérique, la France, la Belgique, l'Italie, l'Islande, le Danemark, la Norvège, le Portugal, la Grèce, la Turquie, l'Allemagne de l'Ouest, le Luxembourg et les Pays-Bas.

44. La contribution militaire du Canada à l'OTAN s'établit ainsi:

Une division de l'armée canadienne comprenant un groupe de brigade posté en Europe et deux brigades, en réserve au Canada, affectées à l'OTAN,

Une division aérienne de huit escadrons d'avions CF104,
Un porte-avions et 29 navires d'escorte affectés au SACLANT en cas d'urgence.

45. La défense du monde occidental contre l'agression est l'objectif commun de tous les États membres de l'Alliance. Cependant, l'unanimité ne règne pas parmi les États membres de l'OTAN au sujet de la ligne de conduite future et des concepts stratégiques. On peut dire que les États membres les plus importants de l'OTAN (États-Unis, France, Royaume-Uni et Allemagne de l'Ouest) ne partagent pas tous le même point de vue sur la stratégie et la politique de défense de l'OTAN. Le voyage que le Comité a fait en Europe lui a permis de constater la diversité des opinions et combien les États membres se sentent libres de les exprimer.

46. Le Comité est convaincu que les forces du Canada en Europe, équipés et armés convenablement, contribueront plus efficacement à la défense de l'Europe occidentale. En respectant ses engagements envers l'OTAN, le Canada entraîne les autres États membres de l'Alliance à respecter les leurs. Il ne faut pas minimiser les influences réciproques qui s'exercent dans toute alliance.

47. Souvent au cours des séances du Comité il a été question d'une modification de l'apport du Canada à la défense de l'Europe. En Europe, nos alliés ont insisté sur l'importance et la valeur de l'apport canadien et de son important facteur psychologique en ce sens qu'il rassure nos alliés européens.

48. La situation des États membres de l'OTAN en 1963 est différente de ce qu'elle était au moment de la création de l'Alliance. La situation économique s'est améliorée dans tous les pays d'Europe. L'importance relative de notre contribution en 1963 n'est plus du tout ce qu'elle était au début de l'Alliance, alors que la puissance militaire de certains de nos alliés d'Europe était faible. De plus, au cours de cette période, le perfectionnement des armes nucléaires a changé tout le concept de la défense.

49. Dans plusieurs pays alliés on se demande si une guerre, ordinaire ou nucléaire de portée restreinte, est vraisemblable en Europe. D'après cette opinion, l'utilisation en Europe de troupes ordinaires non pourvues d'armes nucléaires ou de troupes munies d'armes nucléaires et engagées dans une guerre nucléaire de portée restreinte ne peut qu'aboutir à un conflit nucléaire de portée mondiale.

La stratégie du SHAPE est bien définie: si les forces conventionnelles de l'OTAN ne réussissaient pas à contenir les forces conventionnelles de l'ennemi au cours d'une attaque contre le territoire d'un pays de l'Alliance, les forces de l'OTAN utiliseraient les armes nucléaires tactiques. Néanmoins, il semble inévitable que si l'on utilise les armes nucléaires tactiques en Europe de l'ouest, le conflit dégénérera rapidement en une guerre nucléaire d'importance entre l'Est et l'Ouest.

50. Les partenaires de l'OTAN discutent beaucoup du meilleur déploiement des forces nucléaires dans les zones avancées. Actuellement certaines des forces terrestres qui sont au front sont équipées d'armes nucléaires tactiques. Toutefois, beaucoup sont d'avis qu'il vaudrait mieux établir une force distincte, pourvue